

POLITIQUE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

Date : 16 février 2023	N° de politique :	Statut : NOUVEAU
Date d'examen : s.o.	Date de révision : s.o.	Date de retrait : s.o.

Objet

La *Politique d'évaluation des compétences linguistiques* s'applique aux candidates et candidats faisant une demande de membre stagiaire ou de désignation d'ingénieur (ing.) ou de géoscientifique (géosc.). La politique vise à garantir que tous les candidats et candidates possèdent des compétences linguistiques adéquates en anglais ou en français, car ces compétences sont essentielles à une communication efficace dans les professions et à la préservation de l'intégrité des pratiques de génie et de géosciences.

Cadre de la politique¹

Le cadre d'évaluation des compétences linguistiques est le suivant :

1. Modèle d'évaluation axée sur les compétences (EAC)
 - a. La politique intègre le modèle d'évaluation axée sur les compétences.
2. Commentaires aux premières étapes
 - a. Les ingénieurs, géoscientifiques, superviseuses, superviseurs, évaluatrices et évaluateurs bénévoles de l'AIGNB peuvent donner des commentaires initiaux sur les compétences linguistiques de la candidate ou du candidat au cours des premières étapes du processus de demande.
3. Parcours d'évaluation professionnelle
 - a. Si les compétences linguistiques sont jugées insatisfaisantes, une évaluation professionnelle équitable et impartiale sera réalisée pour déterminer les compétences linguistiques de la candidate ou du candidat.
4. Réduction des obstacles
 - a. La politique garantit que les candidates et candidats ayant des compétences linguistiques suffisantes ne sont pas soumis à des exigences supplémentaires, ce qui en vient à réduire les obstacles à l'accès aux professions.

Compétences linguistiques pour les membres stagiaires

Les membres stagiaires qui souhaitent s'inscrire doivent obtenir un niveau de compétence linguistique canadien (NCLC) minimum de 7 ou l'équivalent si leur langue principale d'études et de travail n'est ni l'anglais ni le français. Voir l'annexe B pour prendre connaissance des catégories de résultats aux tests linguistiques. Les membres stagiaires doivent tout de même respecter le cadre de l'évaluation axée sur les compétences lorsqu'ils demandent le titre d'ing. ou de géosc.

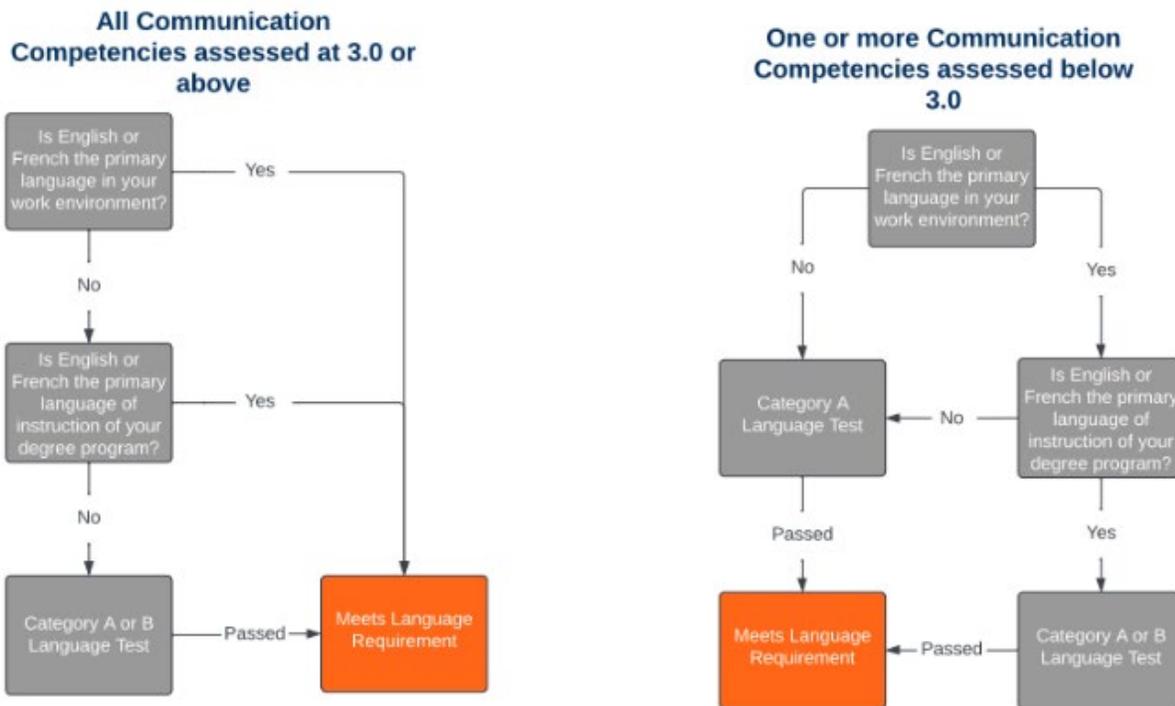
¹ Le cadre complet figure à l'annexe A.

Examen et révision

La Politique d'évaluation des compétences linguistiques sera réexaminée périodiquement afin d'en garantir l'efficacité et la pertinence. Les révisions nécessaires apportées auront pour but de suivre l'évolution des normes et des pratiques exemplaires du secteur.

L'AIGNB s'engage à promouvoir l'équité, le professionnalisme et l'inclusivité dans les professions visées. Cette politique souligne l'engagement de l'organisme à assurer des normes élevées de compétence linguistique parmi ses membres tout en favorisant la diversité linguistique.

Annexe A – Cadre d'évaluation linguistique de l'AIGNB (en Anglais)



Annexe B – Catégories de résultats aux tests linguistiques et notes minimums acceptables

Catégorie A	Compréhension de l'écrit	Expression écrite	Compréhension de l'oral	Expression orale
CAEL (anglais)	70			
IELTS (anglais)	6,5	6,5	7,5	6,5
TOEFL	IBT=100-112, PBT=600-624, CBT=250-262			
NCLC (anglais et français)	8	8	8	8
TCF Canada (français)	499-523	12-13	503-522	12-13
TEF Canada (français)	233-247	349-370	280-297	349-370

Catégorie B	Compréhension de l'écrit	Expression écrite	Compréhension de l'oral	Expression orale
Duolingo (anglais)	120-125	140-145	120-125	120-125
GNB (anglais et français)	Avancé	Avancé	Avancé+.	Avancé+.